



Le point sur les modalités de coopération

L'année 2016 marquera une nouvelle évolution de notre système de santé et des droits des usagers de la santé. Les cadres de la FPH sont moteurs de l'accompagnement des changements dans leurs équipes et de la bonne coopération entre les professionnels impliqués dans le parcours de soin du patient/résident. Cette conférence vise donc à décrypter la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation du système de santé (ainsi que de ses textes d'application) et à envisager avec eux ses impacts sur les organisations et pratiques en établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

1 JOUR

Date

A définir avec le client en 2018

Public

Cadres de santé

Intervenant

Juriste en droit de la santé Consultant spécialisé en management et dans le domaine de la formation continue en secteur sanitaire et médico-social

Techniques pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques synthétiques appuyés par diaporama

Jeu pédagogique de découverte des principales dispositions relative à la loi santé

Echange de vécu et de pratiques

Objectifs pédagogiques et contenu

Enjeux et objectifs de la loi de modernisation

- Pourquoi cette loi de modernisation de notre système de santé ? Innover pour prévenir, soigner et protéger
- Mise en lien avec les autres lois de 2016 (adaptation au vieillissement de la population, droits des malades et fin de vie, ...)
- Nouveautés en termes de prévention en santé : médecin traitant pour enfant, dépistage des infections sexuellement transmissibles, expérimentation des salles à moindre risque pour les usagers de drogues, ...

L'accès aux soins

- La reconnaissance de la spécificité du service public hospitalier
- L'élargissement des compétences de certaines professions de santé
- × La relance du dossier médical partagé
- Le soutien de la médecine de proximité sur tout le territoire
- Généralisation d'un numéro d'appel national pour joindre un médecin de garde
- * Mise en place progressive du tiers payant chez le médecin pour tous

Les nouveaux droits des usagers

- Création d'un droit à l'oubli pour les anciens malades
- Permettre l'action de groupe
- ✗ L'amélioration de l'accès à l'IVG sur tout le territoire
- Faciliter l'accès aux données de santé
- Plus de transparence sur les liens d'intérêt des professionnels de santé
- * Accroitre la sécurité des médicaments et des dispositifs médicaux